

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 JUIN 2024

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 08

Votants 13

OBJET : 2024_052 DELIB

12. PRESENTATION DU
DOSSIER UNIQUE COMMUN
ENTRE L'ESPACE
D'ANIMATIONS STEPHANE
HESSEL ET LE SERVICE
PÉRISCOLAIRE DE LA
COMMUNE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 059-265904003-20240627-08072024D17-AB-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Martine LORPHELIN, Christiane CAPPELLE, Françoise MESTDAGH, Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Régie DEVEY donnant procuration à Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président explique que l'Espace d'Animations Stéphane Hessel et le service périscolaire de la commune sont amenés à travailler sur inscription pour leurs activités respectives. Actuellement, ils disposent chacun de leur propre dossier d'inscription. Il est proposé de fusionner ces deux dossiers afin de faciliter les démarches administratives des usagers en allégeant l'ensemble des procédures à respecter lors de chaque inscription d'un enfant à une activité, et de permettre aux familles de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale.

Ce document unique permet de recueillir les coordonnées communes des familles pour les deux structures, afin d'éviter que l'utilisateur ne soit obligé de produire à plusieurs reprises une même pièce justificative lors de l'inscription d'un enfant à une ou plusieurs activités différentes au cours d'une même année. L'inscription est désormais centralisée en un seul document. Les agents pourront échanger avec plus de facilité sur les dossiers d'inscriptions, éviter les doublons, faire au mieux pour satisfaire l'utilisateur de nos services et être à leur écoute.

Ce dossier regroupe l'ensemble des éléments administratifs, médicaux, paramédicaux et professionnels des personnes qui seront intégrées à l'Espace Famille. Il retrace le parcours et les actions qui ont été mises en œuvre pour l'accompagner, permet aux agents de disposer de toutes les informations concernant la situation et les problématiques de l'utilisateur et d'améliorer ainsi la qualité de prise en charge de la personne.

Le dossier unique de l'utilisateur est un outil essentiel dans le secteur social, il répond à trois axes fondamentaux :

- **Respect du droit des usagers et de la vie privée** : Le dossier garantit l'individualisation de l'accompagnement et la protection des informations personnelles ;
- **Droit d'accès aux informations** : Il permet aux usagers d'accéder aux données qui les concernent ;
- **Amélioration de la qualité du service rendu** : Le dossier facilite le partage d'informations utiles tout en respectant le secret professionnel

.../...

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240627-08072024D12_AF-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 27 JUI 2024

OBJET : 12. PRESENTATION DU DOSSIER UNIQUE COMMUN ENTRE L'ESPACE D'ANIMATIONS
STEPHANE HESSEL ET LE SERVICE PÉRISCOLAIRE DE LA COMMUNE.

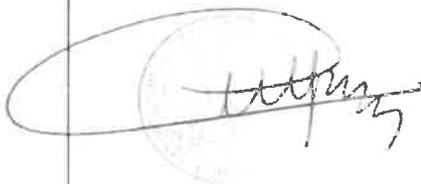
Il peut être formalisé sous forme écrite (papier) ou numérique. Dans un second temps et ce grâce au logiciel commun, l'inscription pourra être totalement dématérialisée.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise son Président à la mise en place de ce dossier unique entre l'Espace d'Animations Stéphane Hessel et le service périscolaire de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.